

Corti, u 17/09/2019



Mesdames et messieurs les membres du comité de pilotage local

(Destinataires in fine)

U Presidente
François SARGENTINI

Affaire suivie par Sébastien LECCIA
Téléphone : 04.95.48.11.78
Fax : 04.95.34.95.14
Mail: leccia@oec.fr

N/Réf: FS/JMP/JMC/SL – 1163 C

Objet : Relevé de décisions relatif à la réunion du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR9410113 "FORETS TERRITORIALES DE CORSE"(ZPS) du mercredi 10 juillet 2019
Pj : Relevé de décision

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau Natura 2000, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le relevé de décision relatif à la réunion du COPIL du site FR9410113 qui s'est tenu le 10 juillet dernier.

Voici le lien à partir duquel vous pourrez télécharger les trois tomes du Document d'Objectifs validé : https://www.oec.corsica/Natura-2000-terraniu_a18.html Mot de passe : N2000

Pour tout renseignement complémentaire, je vous invite à prendre l'attache de M. Sébastien LECCIA à l'OEC (tel 04.95.48.11.78, leccia@oec.fr).

Je vous prie d'adréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

30 SEP. 2019

Ajaccio le N 10374

	S.A.D	INFO
DIR		
DIR Adj		
Adj.DIR		
MCR		
SG		
SRET		
SREP		X
SI ADD		
SICP		
Soc DIR		
Signale		Décal de réponse
DIR.	DIR ADJ.	Adj. Dir.

BBT

Le Président de l'Office de
l'Environnement de la Corse,

François SARGENTINI

**Site Natura 2000 FR9410113
« Forêts territoriales de Corse »**

**Relevé de décisions relatif à la réunion du comité de pilotage local (COPIL)
Du mercredi 10 juillet 2019 – Office de l'Environnement de la Corse
O.E.C. / U.A.C. – Corti**

Etaient présents :

Nom / Prénom	Organisme
SARGENTINI François	Président l'O.E.C.
CULIOLI Jean-Michel	O.E.C.
ORSINI Antoine	Commune de Corte
VITALI Pierre	Fédération des chasseurs 2A
CHARRIER Jessica	Communauté de communes de l'Alta Rocca
TORRE Fabrice	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse (D.R.E.A.L.)
GUY Sandra	Office National des Forêts (O.N.F.)
MURACCIOLE Stéphane	O.N.F.
POLIFRONI Pierre	O.N.F.
SEGUIN Jean-François	Parc Naturel Régional de Corse (P.N.R.C.)
GARRIDO Marie	O.E.C.
DELAGE Alain	O.E.C./C.B.N.C.
PANAÏOTIS Christophe	O.E.C.
RUIZ-ANDREÏ Marie-Cécile	O.E.C. / O.C.I.C.
LECCIA Sébastien	O.E.C.

Etaient excusés :

Nom / Prénom	Organisme
MAMIS Didier	Secrétaire générale pour les affaires corses
LEAUSTIC Ronan	Sous-préfet de Corte
ORSONI Gérard	Maire d'Aïti
RIFFARD Olivier	Collectivité de Corse

Historique du site :

- ✓ 22 janvier 2002 : Texte de loi relatif à la Corse, article 21, prévoit le transfert de la propriété des forêts domaniales de Corse à la C.T.C.
- ✓ 1er Janvier 2004 : Transfert consacré par un procès verbal signé entre les préfets de département et la C.T.C. Les forêts domaniales deviennent territoriales, soumises au régime forestier.
- ✓ 25 avril 2006 : Arrêté ministériel créant la Zone de Protection Spéciale (ZPS).
- ✓ 23 juillet 2012 : Arrêté préfectoral portant création et composition du comité de pilotage du site.
- ✓ 16 novembre 2012 : Première réunion du comité de pilotage local (COPIL) du site FR9410113.
- ✓ 16 novembre 2017 : COPIL Présentation des grandes lignes du diagnostic écologique et socio-économique/Validation sous réserves de données complémentaires/Mise en place de groupes de travail thématiques
- ✓ 24 avril 2018 : Groupe de travail « Espèces » : Amélioration du diagnostic écologique / Définition des enjeux et objectifs de gestion pour chaque espèce
- ✓ 24 avril 2018 : Groupe de travail « Activités humaines » : Amélioration du diagnostic socio-économique / Définition des niveaux de contrainte potentielle pour chaque unité de la ZPS
- ✓ 11 mars 2019 : Groupe de travail « Enjeux et objectifs de gestion » : Elaboration des fiches actions
- ✓ 20 mai 2019 : Passage en CSRPN: Approbation à l'unanimité
- ✓ 27 mai 2019 : Groupe de travail « Fiches actions » du 27 mai 2019 : Amélioration des fiches actions /Eléments de base de la Charte Natura 2000

Ordre du jour :

- Présentation du Document d'Objectifs (DOCOB) (Tomes I, II et III) pour validation ;
- Calendrier de travail ;
- Questions diverses.

Monsieur François SARGENTINI, Président du COPIL du site Natura 2000 FR9410113 « Forêts territoriales de Corse » (Zone de Protection Spéciale – ZPS) pour la phase d'élaboration du DOCOB, accueille les participants, les remerciant pour l'intérêt qu'ils portent à la conservation du patrimoine naturel insulaire.

Le Président de l'OEC précise que le site FR9410113 a la particularité d'être composé de 16 massifs forestiers (dont l'altitude varie entre 200 et 2 057 mètres), 9 en Haute-Corse et 7 en Corse du Sud, pour une superficie totale de 13 223 ha, s'étendant sur 26 communes. Il indique que ce DOCOB fournira aux acteurs du site un état des lieux des caractéristiques humaines et naturelles, et proposera des mesures de gestion adaptées à la préservation tout comme à la protection des oiseaux concernés par la ZPS.

Poursuivant, il met ensuite exergue l'étroite collaboration de ses services avec ceux de l'O.N.F. ayant permis d'élaborer, successivement, les DOCOB des trois autres sites Natura 2000 concernant les forêts territoriales, tous trois étant des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), à savoir :

- ✓ FR9400583 « Forêt de l'Ospedale »
- ✓ FR9402002 « Forêt territoriale de Rospa Sorba »
- ✓ FR9402003 « Forêt territoriale du Fium'orbu »

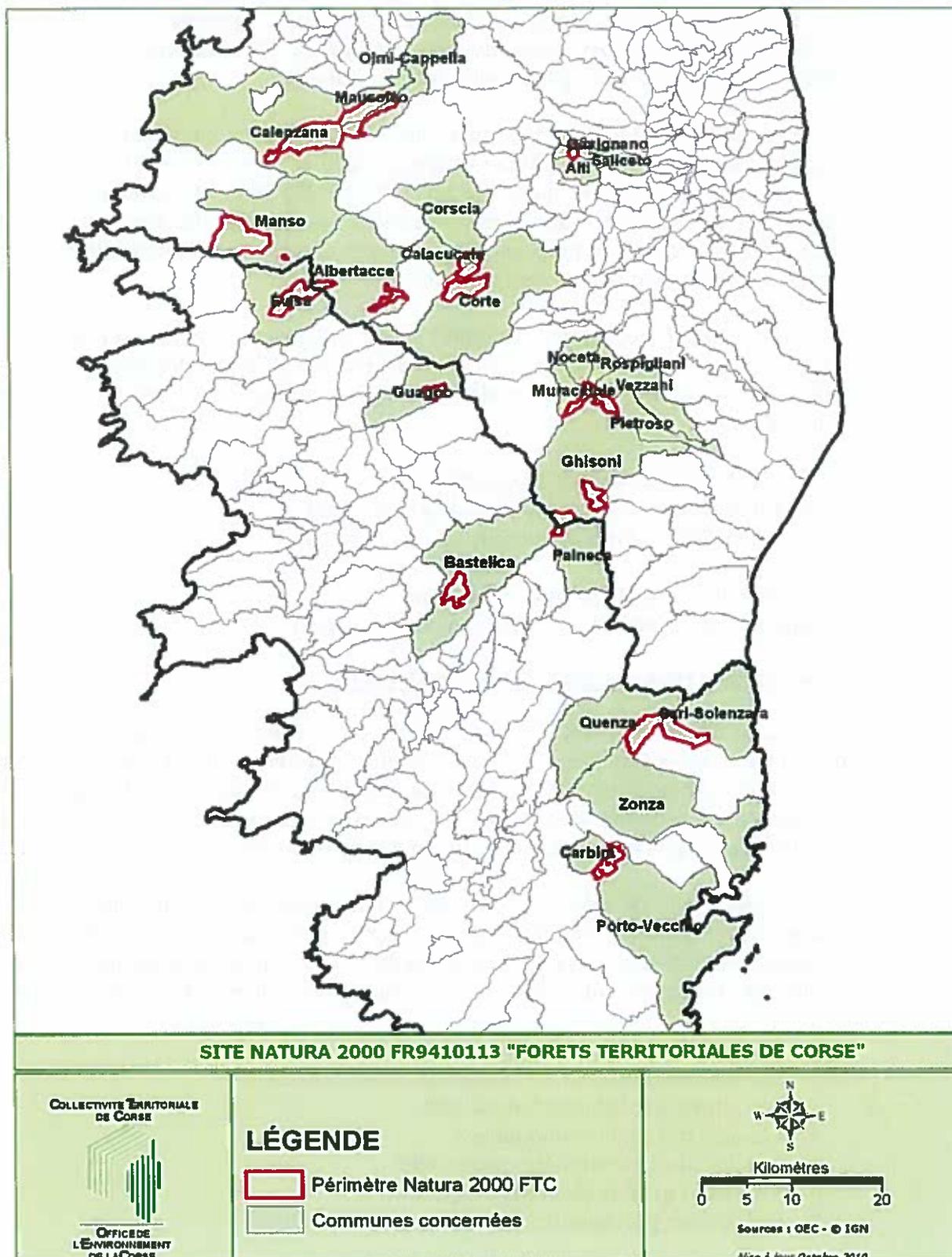
L'ordre du jour de la réunion est présenté.
S'ensuit un tour de table de présentation des participants.

➤ **Présentation des trois Tomes du DOCOB**

Monsieur Pierre POLIFRONI rappelle brièvement les objectifs du réseau Natura 2000, résultant de l'application des directives « Habitats naturels, faune et flore » et « Oiseaux » : le maintien de la biodiversité, la préservation des habitats naturels, de la flore et de la faune sauvage, en concertation avec les acteurs locaux, tout en tenant compte des spécificités, des exigences socio-économiques, culturelles et des particularités tant régionales que locales.

Le représentant de l'O.N.F. procède à une présentation synthétique des diagnostics écologiques et socio-économiques du site Natura 2000, puis effectue un focus sur les enjeux et grands objectifs de gestion. Les membres du COPIL ont été destinataires de l'ensemble des documents utiles trois semaines avant cette réunion. Son intervention s'articule comme suit :

1. Présentation générale du site
2. Les espèces d'oiseaux à l'origine du classement en ZPS
3. Les principaux habitats Natura 2000
4. Les activités socio-économiques
5. Les facteurs de contraintes potentielles
6. **Enjeux et grands objectifs de gestion**
7. **Calendrier prévisionnel**



Enjeux et grands objectifs de gestion

Sittelle corse

- Prescriptions spécifiques de sylviculture
- Analyse de la qualité des habitats à Pin lariciu hors zones de sylviculture de production
- Suivis spécifiques « post-incendie » et « noyau isolé de population »

Autour des palombes

- Suivis des sites de reproduction
- Amélioration des connaissances

Aigle royal

- Préservation des sites de reproduction
- Maintien des milieux ouverts
- Amélioration des connaissances

Faucon pèlerin

- Amélioration des connaissances
- Préservation des sites de reproduction

Gypaète barbu

- Préservation des sites de reproduction
- Maintien des milieux ouverts
- Soutien au programme régional

Fiches actions

Domaine	Animation et gestion	Priorité
Fiche Action n° 1.1	Animation du document d'objectifs	1
Fiche Action n° 1.2	Mise en œuvre et déploiement des mesures conservatoires issues de documents cadres spécifiques (PNA, DocOb,...) dans la gestion forestière	
1.2.1	<i>Mesures en faveur de la sittelle corse</i>	1
1.2.2	<i>Mesures en faveur de l'Autour des palombes cyrno-sarde</i>	1
1.2.3	<i>Mesures en faveur de l'Algle royal</i>	2
1.2.4	<i>Mesures en faveur du Gypaète barbu</i>	3
1.2.5	<i>Mesures en faveur du Faucon pèlerin</i>	1
Fiche Action n° 1.3	Modification du périmètre de la ZPS	3
Fiche Action n° 1.4	Développement de la trame de vieux bois en faveur de la Sittelle corse	1

Domaine	Conservation et amélioration de l'habitat	Priorité
Fiche Action n°2.1	Elaboration et mise en œuvre des contrats Natura 2000	
2.1.1	<i>Proposer et mettre en œuvre des contrats forestiers Natura 2000</i>	1
2.2.2	<i>Elaboration et mise en œuvre de contrats type MAEC pour améliorer les qualités trophiques des territoires d'estives</i>	1
Fiche Action n° 2.2	Intégrer les mesures de gestion conservatoire des espèces dans les ouvrages de protection contre l'incendie	1
Fiche Action n° 2.3	Création de zones de protections réglementaires au profit des espèces prioritaires de la ZPS	1

Domaine	Monitoring des populations	Priorité
Fiche Action n° 3.1	Monitoring des populations de Sittelle corse	2
Fiche Action n° 3.2	Monitoring des populations d'Autour des palombes cyrno-sarde	1
Fiche Action n° 3.3	Monitoring des populations d'Aigle royal	2
Fiche Action n° 3.4	Monitoring des populations de Faucon pèlerin	1
Fiche Action n° 3.5	Soutien aux actions du programme régional pour le Gypaète barbu	3

Domaine	Communication, sensibilisation et formations	Priorité
Fiche Action n° 4.1	Actions de formations	1
Fiche Action n° 4.2	Actions de communication et sensibilisation	2
Fiche Action n° 4.3	Echanges nationaux et Internationaux	3

La charte Natura 2000 du site est alors présentée :

Ce document répond en priorité aux enjeux définis dans le DocOb.

La charte doit permettre aux signataires d'affirmer leur engagement en faveur du dispositif Natura 2000 par des pratiques respectueuses des espèces, des habitats d'intérêt communautaire et le respect des réglementations en vigueur.

La charte Natura 2000 ne se substitue pas aux réglementations existantes sur le site (Code forestier, Code de l'Environnement, loi sur l'eau...). Conclue pour une durée de 5 ans, elle comporte des recommandations et des engagements favorables aux habitats et espèces ayant justifié la désignation du site.

Recommandations : objectif de sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens.

Engagements : contribue à la réalisation des objectifs de conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire décrits dans le DocOb.

Le respect de ces engagements est soumis à un contrôle, notamment s'il a permis l'obtention d'avantages (aides publiques, avantage fiscal) ; ils n'entraînent aucun surcoût pour l'adhérent mais leur non-respect peut conduire à une suspension temporaire ou définitive de l'adhésion à la charte.

Une fois la présentation du document achevée, Monsieur Sargentini reprend la parole, salue la qualité du travail exposé, puis propose aux membres élus du COPIL présents de se prononcer sur la validation du DocOb au travers d'un vote. En résulte une validation à l'unanimité, sous réserve de prise en compte des dernières remarques formulées par les participants.

Questions et interventions diverses :

Monsieur Orsini (Mairie de Corti) : demande de précision sur les consignes de maintien des arbres morts préconisées dans le document, notamment en faveur de la sittelle corse.

ONF : il est précisé dans le document que tous les arbres morts, et spécifiquement les pins laricii, doivent être conservés, sauf risques pour la sécurité du public (bords de pistes ou de sentiers par exemple) et contraintes de DFCI.

Monsieur Panaïotis (OEC) : demande concernant la prise en compte du développement de l'utilisation de drones, et les effets éventuels sur le dérangement des espèces animales.

Monsieur Culioli (OEC) : le développement des drones constitue une préoccupation majeure ; il est indispensable d'engager des campagnes de communication et de réfléchir, à l'échelle de la ZPS, à la mise en place de zones de restriction ou d'interdiction de ces appareils pour des sites ou espèces spécifiques menacés.

Monsieur Vitali (Fédération de la chasse 2A) : s'étonne du rapprochement fait entre activités de chasse et maladie du saturnisme, étant donné le rapport entre nombre de chasseurs et surfaces utilisées pour cette activité.

Monsieur Polifroni (ONF) : le saturnisme n'est pas le seul facteur recherché pour déterminer les causes éventuelles de mortalité des rapaces ; il est aussi prévu de rechercher les causes biologiques et bactériologiques (parasites, éléments chimiques provenant de substances de vaccination des troupeaux domestiques par exemple). Il n'existe aucune cause privilégiée, a priori, mais toutes les pistes doivent être étudiées de la même manière afin d'établir une étude approfondie et solide sur le plan scientifique.

Monsieur Seguin (SMPRNC) : de très nombreux cas de saturnisme sont décrits dans la bibliographie au niveau européen et en France. On recense le cas en Corse d'un Vautour fauve soigné actuellement dans le centre de soins des rapaces du P.N.R.C. et qui présente des lésions internes dues à l'ingestion de plombs de chevrotines.

Monsieur Orsini (Mairie de Corti) : beaucoup d'activités « nature » se développent au sein de la ZPS ; il conviendrait de mettre en œuvre des actions de communications et de sensibilisation.

Monsieur Culioli (OEC) : elles sont réalisées et demandent bien entendu à être développées, notamment au travers de contractualisations.

Demande de correction du document :

Concernant les fiches actions

Lors de la réunion du groupe de travail technique « fiche actions » du 27 mai 2019, il a été décidé de ne plus faire figurer de fiches actions relatives à des études visant à l'amélioration des connaissances.

Pour la DREAL, Monsieur Torre indique que ces études doivent être replacées dans un contexte régional et se reposer sur des documents de gestion (PNA pour la sittelle corse, PRA pour l'Autour des palombes notamment).

Toutefois, le CSRPN a demandé l'intégration dans ce DocOb d'un inventaire des autres oiseaux d'intérêt communautaire sur l'ensemble de la ZPS. Il a ainsi été décidé d'inscrire cette fiche action au DocOb, en la limitant à l'état des lieux de la connaissance de la répartition de ces espèces au sein de la ZPS. Elle sera intégrée en tant que fiche action 5.4.

La fiche action 2.4 étant spécifiquement dédiée à la gestion de l'habitat à sittelle corse, il conviendrait de l'intégrer à la fiche action 1.2.1 « mesures en faveur de la sittelle corse ». Cela permettra une meilleure lisibilité des actions.

Concernant les dispositifs de mise en œuvre des fiches actions :

Monsieur Torre (DREAL) rappelle les obligations de résultats, pour la France, dans l'application des directives européennes Habitats et Oiseaux. Ainsi, il est essentiel de mettre en œuvre les éléments permettant l'atteinte des objectifs de conservation, à savoir les contrats Natura 2000 et la Charte Natura 2000. La future programmation du PDRC devra impérativement intégrer ces mesures d'aides (contrats Natura 2000).

Corrections diverses :

Enoncer aussi pour chacune des espèces, leur nom en corse.

➤ Calendrier

Monsieur Sébastien LECCIA présente le calendrier prévisionnel :

- Septembre 2019 : Envoi du document amendé et modifié aux membres du COPIL ;
- Fin septembre/début octobre 2019 : Prise de l'arrêté préfectoral approuvant le DOCOB
- Octobre/novembre 2019 : réunion du COPIL du site (Présidence du COPIL et portage de l'animation)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.

